

Document FORGES de Paimpont : lettre de septembre 1827

« Enveloppe »

Monsieur

Monsieur le Marquis de Breuilpont
Maréchal de Camp
Commandant le département de la Sarthe et de la Mayenne

Au Mans

Cachet : 34 Plélan

Tampon : 14 septembre 1827

« intérieur » : page 1

Circulaire

Forges de Paimpont 8 septembre 1827

Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser l'état de situation du premier trimestre de l'année courante. Je vais continuer à solder le premier terme de la répartition de l'année dernière payable fin octobre prochain.

La vente des fers va peu en ce moment, les forges du Vaublanc et de La Nouée ont baissé les leurs. Il est possible que nous soyons obligés d'en faire autant.

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, par une lettre en date du 28 août, prévient la Société que les habitants de Paimpont ont renouvelé leurs plaintes au sujet des ravages que les sangliers font à leurs récoltes. Il demande que messieurs les propriétaires permettent que les lieutenants de louveterie joignent leurs meutes aux leurs pour la destruction de ces animaux. J'ai répondu le 4 de ce mois que déjà la Société avait ordonné aux ouvriers de chasser le sanglier et que depuis quelque temps, ils chassaient presque tous les dimanches et se joignaient aux chasseurs des villages voisins de la forêt, pour la destruction des animaux malfaisants, que si jusqu'à présent il n'en avait été tué un grand nombre, du moins avait-t-on l'espoir de les faire fuir.

Monsieur de Moncuit réclame contre l'article des délibérations qui fixe au maximum de 6 F le prix de la corde de bois à charbon. Il observe que cette fixation est contraire aux intérêts de l'usine, que le prix du bois doit toujours être en raison de l'éloignement et que celui qui est près, quoique d'un coût plus élevé, revient encore à moins cher que celui qui est éloigné.

Monsieur Armand de Farcy a préparé une pétition fort détaillée au sujet des Contributions. J'ignore si le Conseil de Préfecture a prononcé sur cette affaire.

La commune de Paimpont a présenté sa requête en cassation. Je ne sais encore si elle a été admise. Dans le cas d'admission on m'a dit qu'elle demandait que l'affaire fut portée à la Cour Royale (?) de Lyon.

Monsieur le Préfet du Morbihan n'a pas encore prononcé au sujet du minerai de Beignon. Toutes les pièces lui ont été fournies à temps. Je sais que l'avis du Sous-Préfet de Ploermel, qu'il désirait avoir, lui a été envoyé. J'attends de jour en jour cette décision qu'il doit donner favorablement à l'usine de Paimpont, c'est du moins ce qu'il a fait entendre à monsieur Guillotin.

deux fourneaux sont en feu. Le grand a été mis le 1^{er} août et le petit le 15. Nous n'avons plus que pour 2 semaines d'eau, s'il n'en tombe pas d'ici à temps, je serais obligé de mettre hors feu.

Je suis avec bien du respect

Léveillée

« intérieur » : page 2

Messieurs

Votre très humble et très obéissant serviteur

Après ma lettre écrite je reçois la lettre ci-dessous de Monsieur le Sous-Préfet de Ploermel en date du 7 septembre

Monsieur

J'ai reçu joint à la lettre que vous 'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 août dernier le mémoire de messieurs les propriétaires des forges de Paimpont.

En réponse à la demande de partage formée par Monsieur le Baron de Janzé relative au minerai que vous avez découvert dans la lande communale de Coetquidan.

J'ai examiné toutes les pièces concernant cette affaire avec l'attention la plus sérieuse. Je demeure convaincu que le partage doit être ordonné en prenant pour base de la proportion dans laquelle l'exploitation devra avoir lieu, les besoins respectifs de minerai qu'éprouvent les usines de Paimpont et de La Nouée, lesquels ne peuvent être déterminés que par monsieur l'ingénieur en chef des mines. J'ai adressé le tout avec mon avis motivé à Monsieur le Préfet du Morbihan le 29 août et j'attends sa décision.

J'ai l'honneur...

Pour copie conforme

Léveillée

PS : je viens d'apprendre que Monsieur d'Andigné soit arrivé à La Chasse depuis 2 jours. Il se propose de venir aux Forges vers la fin du mois. On m'a dit aussi que vous en aviez l'intention. Veuillez me donner des ordres à l'avance pour préparer ce que vous pouvez avoir besoin.

« intérieur » : page 3

Situation de Caisse, des approvisionnements et des fers au 1^{er} septembre 1827

Voir tableau Excel

